



PV2020

Refuser le saccage des retraites

Relèvement de l'âge de la retraite des femmes, hausse des cotisations et baisse des rentes LPP, le SIT appelle à voter 2 x NON à la réforme des retraites PV2020.

Votations • Au sein d'un large front référendaire de gauche, le SIT appelle à voter 2 x NON le 24 septembre contre PV2020. Car si la légère augmentation des rentes AVS prévue par cette réforme est une bonne chose, elle ne suffit largement pas à compenser les aspects négatifs du paquet PV2020.

Sous prétexte d'égalité, et ceci alors qu'elles gagnent en moyenne toujours 19 % de moins que les hommes, ouvrières, caissières et secrétaires devraient ainsi travailler une année de plus, au seul profit du patronat. De plus, en obligeant des dizaines de milliers de

femmes à rester sur le marché du travail, la hausse de l'âge de la retraite stimulerait le chômage. Enfin, PV2020 préparerait l'étape suivante: l'élévation de l'âge de la retraite à 67 ans pour toutes et tous.

PV2020 n'apporterait aucune amélioration aux retraité-e-s actuel-le-s, soit près de 2,3 millions de personnes. Au contraire: avec la hausse de la TVA, leur pouvoir d'achat diminuerait. Quant aux futur-e-s retraité-e-s, la légère hausse de l'AVS ne suffira pas à compenser la baisse des rentes LPP. Et pour celles et ceux qui n'ont que l'AVS et les prestations complémentaires pour vivre (40 % des femmes

sont dans cette situation), l'augmentation de l'AVS sera « mangée » par la baisse des prestations complémentaires.

Plutôt que de réellement renforcer l'AVS, PV2020 met le 2^e pilier moribond sous perfusion à coup de milliards de cotisations supplémentaires. Parce que cette réforme est mauvaise et se fait essentiellement sur le dos des travailleuses, il faut dire 2 x NON le 24 septembre prochain. ♦

Davide De Filippo

> DOSSIER P. 7-8-9-10

SAUVEGARDER LES RETRAITES EN CONSTRUISANT DU LOGEMENT

Le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et l'ASLOCA lancent une initiative permettant de sauvegarder les retraites de la CPEG en créant du logement. 4

UN PROJET DE LOI CONSTERNANT

Le projet du Conseil fédéral de révision de la Loi sur l'Egalité n'apportera aucune amélioration tangible aux discriminations salariales que subissent toujours les femmes. 5

VOTATIONS DU 24 SEPTEMBRE

Les recommandations du SIT pour les votations du 24 septembre prochain. 6

IMPLENIA COMPLICE DE MULTISOL CHAPES SA

La plus grande entreprise de construction du pays attrapée la main de le sac de la sous-traitance avec un patron-voyou. 11

INTERVIEW

Entretien avec Marleny, qui a obtenu son permis de séjour avec l'aide du SIT grâce à l'opération Papyrus. 13

Billet de la présidence

Et voilà, c'est la rentrée. On reprend tous-tes le chemin du travail et nos enfants celui de l'école.


Pour beaucoup de nos camarades c'est un moment triste, car il y a encore beaucoup d'entre elles qui laissent leur famille proche, conjoint-e et enfants au pays, et vont devoir patienter encore une année pour les revoir.

Pour celles et ceux qui n'ont pas la possibilité économique ou légale de faire venir leur famille, c'est un déchirement douloureux. Un déchirement pourtant dicté par la nécessité: celui de travailler, pour pouvoir vivre, et pour pouvoir justement la nourrir, cette famille qu'on est contraint d'abandonner temporairement.

Une vie de famille que la droite s'évertue à briser chaque fois qu'elle le peut par une politique migratoire de plus en plus restrictive. Dernier durcissement en date: la suppression du regroupement familial pour celles et ceux qui touchent des rentes complémentaires AVS/AI. Alors voilà: vous travaillez à un bas salaire toute votre vie, vous avez un accident (du travail) qui vous rend invalide, votre rente AI ne suffit pas pour vivre, et voilà que vous devez mettre une croix sur la possibilité de faire venir votre époux-se ou vos enfants.

Parce que pour cette droite, le-la travailleur-euse migrant-e est au mieux une main d'œuvre à bon marché qu'on jette à la première petite baisse de régime, et au pire un parasite qui viendrait piquer le boulot des indigènes, ou pire encore: «abuser» des prestations sociales auxquelles il-elle a contribué et auxquelles il-elle a droit.

Alors lorsque j'ai croisé l'autre jour un collègue dans les vestiaires qui chantait une berceuse à son petit bébé via son téléphone portable, j'ai été profondément ému. Et à la colère contre celles-et ceux qui veulent nier cette humanité, a succédé la conviction redoublée de la justesse de notre combat syndical pour la libre-circulation, pour l'égalité des droits entre tous-tes les travailleurs-euses, d'où qu'ils-elles viennent et où qu'ils-elles habitent.

Alors tenons bon, reprenons le travail mais également la lutte, après ces vacances bien méritées. 

Alberto Fernandes



SOMMAIRE

ÉDITO

Poudre aux yeux **p3**

ACTUALITÉS

Sauvegarder les retraites en construisant du logement **p4**

Licenciements abusifs antisyndicaux: droit suisse pas conforme **p4**

Errances sur le temps de travail **p4**

Provocations fiscales **p4**

Un projet de loi consternant **p5**

Le canton de Neuchâtel a un salaire minimum légal! **p5**

VOTATIONS

4 x NON aux coupes budgétaires **p6**

Facilitons les initiatives et les référendums **p6**

DOSSIER PV2020

Un NON syndical à PV2020 **p8**

6 bonnes raisons de voter NON **p9**

Travailler plus, cotiser plus et toucher moins? NON merci! **p9**

Qui sait calculer...

vote NON à PV2020 **p10**

SECTEURS

Implenia complice des pratiques mafieuses de l'entreprise

Multisol Chapes SA **p11**

Le patronat rompt le dialogue **p11**

Entreprise condamnée pour harcèlement sexuel **p12**

restauration

2900 frs pour 744 heures de travail! **p12**

ENTRETIEN

Sortir sans peur, et revoir mes enfants **p13**

ANNONCES

p14-15

EN ACTION

Fête du SIT **p16**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

sauf le vendredi et vacances scolaires (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins, nettoyage
mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-de-chaussée

Tertiaire-privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, sécurité, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)
mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1^{er} étage

Santé, social, secteurs public et subventionné

mardi de 10 h 30 à 13 h 30
mercredi de 15 h à 18 h au 2^e étage

Opération Papyrus

lundi de 14 h à 20 h, jeudi de 14 h à 17 h
vendredi de 9 h à 12 h

Service des impôts

déclaration: sur rendez-vous pour les membres uniquement
+41 (0) 22 818 03 20

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichet: lundi, mercredi et vendredi de 14 h à 17 h au 3^e étage
+41 (0) 22 818 03 33
tous les matins, de 9 h à 12 h

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3287, 1211 Genève 3
tél.: +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch
web: www.sit-syndicat.ch

Poudre aux yeux

L'obligation d'annonce des postes vacants aux ORP afin d'en réserver durant quelques jours la primeur aux demandeurs-euses d'emploi pour les entreprises des branches et groupes de professions dont le taux de chômage à l'échelle nationale dépasse un certain seuil est au centre de la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse. Ainsi en a décidé le parlement fédéral en décembre 2016.

Quelle soit rapidement appliquée ou renvoyée à plus tard - car les ORP ne seraient pas prêts et les entreprises peu enclines à s'y soumettre - elle n'amènera rien de positif aux chômeurs et aux chômeuses. Voire se retournera contre eux-elles et les salarié-e-s, en faisant office d'argument pour empêcher les vraies mesures pour combattre la sous-enchère salariale et le chômage.

Si on y revient dans cet éditorial, ce n'est pas tant parce que ses contours commencent à être mieux connus dans la mesure où les ordonnances d'application ont été mises en consultation par le Conseil fédéral auprès des milieux concernés, mais parce que la lutte pour des droits égaux pour tous-tes les salarié-e-s sans considérations de passeport ou de résidence est une des valeurs fondamentales du SIT. Et le combat contre les fausses-réponses qui visent à stigmatiser les travailleurs-euses immigré-e-s et à les rendre responsable de la sous-enchère salariale et du chômage en fait partie.

La solution décidée par le parlement ignore la pression sur les salaires et les vraies mesures pour réduire cette pression (imposition de salaires minimaux par des CCT étendues et par des CTT, augmentation des contrôles des entreprises, sanctions plus élevées en cas d'abus patronal, y compris l'interruption du travail).


De plus elle est inadéquate pour combattre le chômage. En premier lieu car ce dernier a peu à voir avec la libre circulation des personnes, notamment à Genève où le volume d'emploi global est nettement supérieur à la population active résidente. Mais beaucoup à voir avec la suppression du taux plancher entre le franc et l'euro qui a provoqué en Suisse la perte de dizaines de milliers

d'emplois dans l'industrie. Et avec les politiques patronales de délocalisation des emplois vers des pays à main d'œuvre moins chère. Contribuent au chômage également les politiques d'austérité des collectivités publiques, confédération, cantons, communes, notamment à Genève, qui suppriment ou renoncent à créer des centaines voire des milliers d'emplois nécessaires pour répondre aux besoins en services publics d'une population croissante.

En second lieu, l'obligation d'annonce des postes vacants est inadéquate pour combattre les pratiques abusives des entreprises en matière de licenciement. Sans une meilleure protection contre le licenciement, l'obligation d'annonce n'empêchera pas les employeurs de licencier leur personnel. Et de le remplacer, ironie de la situation, y compris avec des chômeurs-euses à travers l'obligation d'annonce à des salaires moindres et de favoriser la sous-enchère salariale. L'obligation d'annonce risque en effet de rapidement se retourner contre les chômeurs-euses. D'une part parce que la Loi fédérale sur le chômage admet comme convenable pour une personne

au chômage un salaire inférieur de 20 % par rapport à l'ancien salaire ainsi qu'un trajet de 2 heures par jour pour le déplacement. Et d'autre part les ORP, mis sous la pression

L'obligation d'annonce se retournera contre les chômeurs-euses

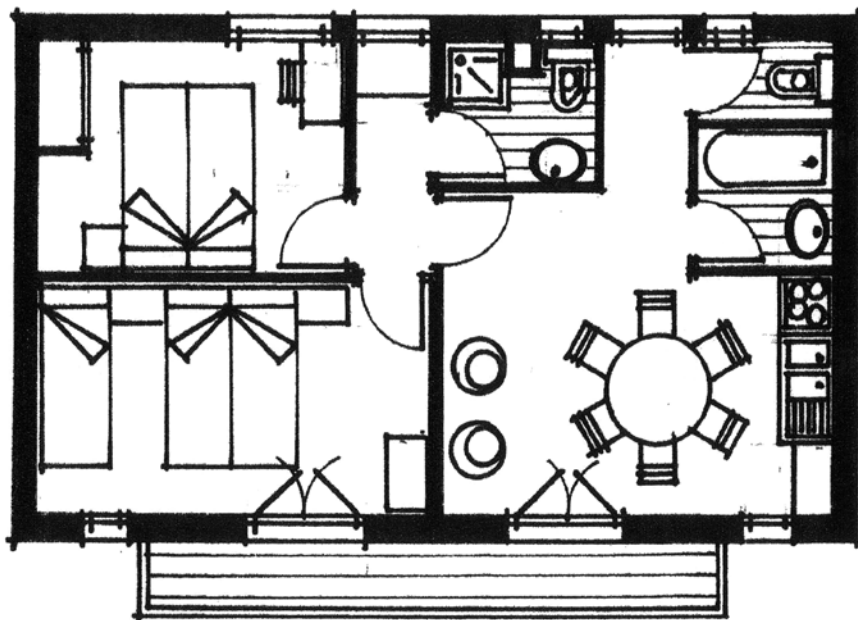
d'annoncer des candidat-e-s aux entreprises dans un délai très court de 72 heures, reporteront la pression sur les chômeurs-euses. En sanctionnant par le non versement des indemnités de chômage un éventuel refus d'emploi pour salaire trop bas ou pour distance géographique trop élevée ou pour un rendez-vous manqué. De cette obligation d'annonce des postes vacants qui peut si facilement se transformer en machine à sanctionner et en travail forcé à salaire moindre, les chômeurs-euses n'ont rien à attendre. À la solution trompeuse de la préférence indigène/nationale à l'emploi pour combattre le chômage, opposons les vraies réponses syndicales : création volontariste d'emploi à commencer par les collectivités et services publics pour répondre aux besoins de la population, réduction significative de la durée du travail pour créer des emplois et lutter également contre les effets de la digitalisation de l'emploi et vivre mieux, amélioration de la protection contre le licenciement individuel, collectif et des délégué-e-s syndicaux-ales. 

Manuela Cattani

CPEG

Sauvegarder les retraites en construisant du logement

Le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et l'ASLOCA lancent une initiative permettant de sauvegarder les retraites de la CPEG en créant du logement.



Initiative cantonale • L'idée est simple: tant qu'à devoir mettre des milliards dans la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), autant qu'ils servent à sortir Genève de la crise du logement qu'elle connaît depuis de trop nombreuses années. Préserver les rentes de la CPEG en capitalisant cette dernière par l'octroi de terrains constructibles de propriété de l'Etat afin d'y construire du logement abordable, c'est en substance la teneur de l'initiative cantonale que viennent de lancer le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné, dont le SIT est membre, et l'ASLOCA. Appel à signatures!

SAUVEGARDER LES RETRAITES

Pour pouvoir préserver les rentes de ses affilié-e-s, la CPEG a besoin d'une capitalisation conséquente. En effet, elle souffre à la fois de l'insuffisance de la capitalisation initiale lors de sa création, de la modification du droit fédéral en 2010 obligeant les caisses de pension publiques à augmenter leur taux de couverture, ainsi que des baisses du taux technique qui sert à calculer la projection des futurs rendements.

La loi empêchant de toucher aux retraites actuelles, ce sont donc les salarié-e-s actifs-ves qui risquent de subir

une diminution de leurs futures rentes. Le Comité de la CPEG a d'ailleurs déjà pris des mesures péjorant les retraites, tel que le relèvement de l'âge pivot à 65 ans, alors que le personnel a déjà subi une perte moyenne des prestations de 12% lors de la fusion des caisses CIA et CEH en 2013.

Ce n'est pas au personnel de payer les conséquences d'une loi fédérale voulue par une majorité de droite, ni celles découlant des décisions successives de baisser le taux technique. Par contre, l'Etat se doit d'assurer la capitalisation supplémentaire dont a besoin la CPEG pour atteindre le taux de couverture fixé par la loi.

CRÉER DU LOGEMENT

Cette initiative permet donc de faire d'une pierre deux coups, car elle constitue également une opportunité de construire des logements abordables dans un contexte de pénurie. Plus précisément, l'initiative préconise de soustraire les terrains notamment du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) à la spéculation d'investisseurs privés cherchant à maximiser leurs profits à court terme, en les transférant à la CPEG dont l'intérêt est d'assurer des rendements stables à long terme. La

caisse de prévoyance pourra donc y construire des logements avec des loyers abordables, dans l'intérêt des locataires, comme elle le fait déjà aujourd'hui avec le parc immobilier dont elle est propriétaire.

Grâce à l'initiative, l'intérêt des salarié-e-s assuré-e-s au maintien de leurs prestations de retraite rejoint celui des locataires à trouver des logements à loyers abordables. Une solution qui fera grincer des dents dans les milieux immobiliers et dans les officines de droite, mais qui a encore l'avantage de préserver les finances publiques et d'éviter les risques liés aux placements financiers.

Reste maintenant à faire aboutir cette initiative, et, pour le personnel affilié à la CPEG, à rester mobilisé pour obtenir des mesures immédiates permettant de maintenir les prestations, l'initiative ne déployant ses effets qu'à moyen et long terme. **◆**

Sandra Froidevaux

A VOS STYLOS

Téléchargez l'initiative sur sit-syndicat.ch ou sur cartel-ge.ch
Signez et faites signer, puis renvoyez-la au Cartel au plus tard le 23 décembre 2017

LICENCIEMENTS ABUSIFS ANTISYNDICAUX: DROIT SUISSE PAS CONFORME

On le savait déjà: le droit du travail suisse ne protège pas suffisamment les salarié-e-s contre les licenciements antisyndicaux. La Cour européenne des droits de l'homme vient encore de le confirmer indirectement, en jugeant que le droit turc prévoyant une indemnité équivalente à 12 mois de salaire et aucune réintégration n'est pas suffisamment dissuasif à l'égard des employeurs indéliçats.

Et dire qu'en Suisse le Code des obligations ne prévoit qu'un maximum de six mois de salaire, et que dans les faits les condamnations ne vont que rarement au-delà de deux ou trois mois de salaire... **SF**

ERRANCES SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Nous avons déjà l'offensive menée aux chambres fédérales par le PLR et le PDC pour flexibiliser à outrance le temps de travail, et voilà qu'un «socialiste» de l'aile droite du PS, qui plus est président de la Société des employés de commerce, vient apporter de l'eau au moulin du patronat.

Annualisation du temps de travail, 60 heures par semaine et 15 heure de travail par jour: voilà ce que propose le conseiller aux Etats zurichois Daniel Jositsch.

En voilà un qui a manifestement besoin de repos... ou de changer de parti politique. **DDF**

PROVOCATIONS FISCALES

Délinquant. Au creux de l'été, la commission des finances du Grand Conseil genevois a adopté deux projets de loi signés du promoteur immobilier MCG (ex-PLR) Ronald Zacharias modifiant l'imposition des particuliers.

Le premier projet vise ni plus ni moins qu'à renforcer le bouclier fiscal, mécanisme qui permet aux plus fortuné-e-s de payer proportionnellement moins d'impôts que le commun des contribuables (vous et moi). 88 millions de pertes par an. Le second n'est autre qu'une nouvelle déduction fiscale offerte aux patrons. Perte inchiffable.

Excellent moyen de prolonger l'été en un automne bouillant. **DDF**

DISCRIMINATION SALARIALE

Un projet de loi consternant

Le projet du Conseil fédéral de révision de la Loi sur l'Égalité n'apportera aucune amélioration tangible aux discriminations salariales que subissent toujours les femmes.



Égalité • Le Parlement est saisi d'une révision de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes qui instaure une analyse partielle de l'égalité des salaires. Sans vérification ni sanction, cette révision doit être grandement améliorée pour espérer atteindre son but.

DISCRIMINATIONS TOUJOURS D'ACTUALITÉ

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité en 1996, la discrimination salariale en raison du sexe a peu reculé. La différence entre le salaire des femmes et des hommes est encore en moyenne de 19,5 % dans le secteur privé et de 16,6 % dans le secteur public. Les différences salariales peuvent être justifiées par des motifs objectifs comme l'âge, la formation, l'ancienneté par exemple. L'écart inexplicable entre le salaire des hommes et des femmes, donc discriminatoire, s'élève actuellement à 7,4 %. Cela correspond à environ 7 000 francs de

perte par année. Actuellement, les plaintes individuelles ou collectives sont peu nombreuses, les procédures devant le tribunal très longues et les risques de perdre son emploi élevés. L'employeur qui est condamné pour discrimination salariale ne risque aucune sanction, outre le fait de devoir rectifier les salaires rétroactivement sur cinq ans.

CONTRÔLES INSUFFISANTS

Le projet de révision prévoit que les entreprises qui occupent au moins 50 travailleurs-euses devront effectuer une analyse de l'égalité salariale tous les 4 ans, la faire vérifier par un tiers et informer du résultat leur personnel et les actionnaires des sociétés cotées en bourse. Cela ne concernera que 2 % des entreprises publiques et privées et 54 % des employé-e-s. Les autres entreprises seront libérées de cette tâche de vérification. La Confédération mettra à disposition une méthode d'analyse reconnue (Logib), mais elle ne prévoit

aucune vérification de la part de l'Etat sur la réalisation effective de cette analyse. Elle ne prévoit pas non plus de sanction des entreprises qui ne s'y conformeraient pas. L'analyse de l'égalité salariale devra être vérifiée soit par une entreprise de révision, soit par un-e spécialiste reconnu-e de l'égalité des salaires, soit par un syndicat ou une représentation des travailleurs-euses au sens de la loi sur la participation. Il s'agira d'une vérification formelle sur la manière dont l'analyse a été effectuée. Elle ne permettra pas d'examiner au fond l'existence d'inégalités salariales dans l'entreprise. On est très loin d'une « police des salaires » telle que décrite par le patronat.

PROJET CACHE-SEXE

Le projet de loi ne prévoit pas non plus d'obligation pour les entreprises de remédier aux discriminations constatées. Si elles ne prennent pas de mesures correctives, les procédures individuelles devant un tribunal resteront

par conséquent nécessaires pour faire appliquer l'égalité salariale. Le rapport d'analyse portera sur les discriminations systématiques et les données ne seront pas individualisées. Tout au plus servira-t-il d'élément pour rendre vraisemblable la discrimination salariale individuelle.

Le Conseil fédéral joue tactique. Alors que PV2020 prévoit une augmentation de l'âge de la retraite des femmes au prétexte d'égalité, il se devait de tenter de faire croire que son projet de loi allait permettre de combattre la discrimination salariale persistante à l'encontre des femmes. Mais c'est raté. Non seulement les Chambres ne se prononceront pas avant la votation de septembre sur les retraites, mais leur composition majoritairement hostile à toute réglementation en faveur des salarié-e-s ne laisse présager aucune amélioration d'un projet déjà ultra light. ♦

Valérie Buchs

MARCHÉ DU TRAVAIL

Le canton de Neuchâtel a un salaire minimum légal!

Le Tribunal fédéral a donné son feu vert au salaire minimum légal neuchâtelois de 20 frs de l'heure. Historique.

Victoire • Les patrons avaient recouru contre le salaire minimum légal, les patrons ont perdu. Le Tribunal fédéral vient de rendre un jugement validant la loi adoptée par le Grand Conseil neuchâtelois en 2014 instaurant un salaire minimum légal de 20 frs de l'heure dans le canton. Ce jugement historique permet au Jura et au Tessin, cantons qui ont également accepté une initiative populaire allant dans ce sens en 2013 et 2015, de reprendre leurs travaux, et rouvrir la perspective

d'une nouvelle initiative syndicale à Genève.

Les recourants contre la loi neuchâteloise, associations patronales de l'hôtellerie-restauration et du travail temporaire en tête, invoquaient une violation de leur sacro-sainte « liberté économique » d'exploiter éhontément les travailleurs-euses, et une violation de la primauté du droit fédéral, seul habilité à légiférer en matière de politique économique. Sur ce point, on savait le cadre légal étroit. Mais en validant un salaire minimum plus élevé

que le barème d'aide sociale tout en confirmant le droit d'un canton à lutter contre le phénomène des « working poors » via un salaire minimum légal, le Tribunal fédéral vient d'ouvrir le champ des possibles.

Pour le SIT, dont la relance de la lutte pour l'instauration d'un salaire minimum légal cantonal ou fédéral fait partie des propositions adoptées lors de son récent Congrès de novembre 2016, c'est une excellente nouvelle. Avec la CGAS, il s'agit maintenant de remettre l'ouvrage sur le métier: travailler à l'élaboration d'un projet syndical qui tienne compte des besoins des salarié-e-s travaillant à Genève, et à une stratégie permettant de surmonter les deux précédents échecs lors de la votation cantonale de 2011 et de la votation fédérale de 2014.

Car la lutte contre les bas salaires et la précarité, dans un canton aussi riche que celui de Genève, où le 1 % des plus riches contribuables détient 52 des quasi 100 milliards de la fortune totale déclarée, doit continuer à être menée sans relâche. ♦

Davide De Filippo

VILLE DE GENÈVE

4 x NON aux coupes budgétaires

Refusons comme l'an passé le programme de démantèlement social et culturel de la droite municipale.

Référendum • Les coupes dans le budget 2017 totalisent 2,5 millions de francs. Elles s'attaquent à toute une série de services et de prestations qui bénéficient à l'ensemble de la population. Pourtant, le budget proposé par le Conseil administratif présentait un excédent, ce qui révèle une fois de plus que le but visé n'est pas un équilibre budgétaire mais une volonté politique d'amputer les moyens destinés aux prestations publiques. Ces coupes constituent le deuxième volet d'un vaste programme de démantèlement voulu par les partis de droite qui vise à couper, d'ici 2020, au moins 50 millions dans le budget annuel. En juin 2016, lorsque la population a été appelée à se prononcer une première fois contre des coupes budgétaires de plus de 7 millions, c'est par un NON à plus de 60% que les habitant-e-s ont exprimé leur refus de voir amputer les prestations de la Ville. La population ne s'est pas trompée puisque, lors de la présentation des comptes 2016, le bonni était de 32,5 millions.

COUPES DANS LES PRESTATIONS

Cette coupe linéaire d'un million dans les dépenses générales de tous les départements affecterait toutes les prestations, les subventions et l'ensemble du traitement du personnel de la Ville de Genève. Ces coupes entraîneraient des diminutions pour les pompiers, l'entretien des places de jeux et des bâtiments scolaires, les sports, les parcs et promenades, les routes communales, etc. Dans le domaine de l'encouragement à la culture,



cela toucherait l'Orchestre de la Suisse Romande, la Bibliothèque de Genève, les Bibliothèques municipales, le Musée d'Ethnographie ou encore les Conservatoires et Jardins botaniques. D'autres prestations pourraient aussi être mises en danger: la Croisière des aîné-e-s, la « Ville est à Vous » ou même des places de crèche !

COUPES DANS LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE


La Ville de Genève soutient des projets de coo-

pération au développement, d'aide humanitaire et de défense des droits humains dans des pays les plus vulnérables. Ces soutiens vont à des projets concrets gérés par des personnes qui s'engagent directement sur le terrain au bénéfice des populations locales. Couper 340 000 frs dans la solidarité internationale c'est supprimer 12 à 15 projets tels que le fonctionnement de dispensaires ou d'écoles, l'accès à l'eau potable, la lutte contre la torture ou la protection des défenseurs des droits humains. C'est aussi abandonner notre soutien aux communautés villageoises, aux coopératives de femmes et aux organisations de la société civile.

COUPES DANS LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS

Cette coupe de 963 160 frs aurait des conséquences aussi bien sur les manifestations culturelles grand public (Fête de la Musique, Nuit des Musées, concerts au parc La Grange) que sur les prestations gratuites fournies par nos institutions culturelles comme les expositions, les musées ou les bibliothèques. La musique, le théâtre, le cinéma, la danse, les arts plastiques, les institutions culturelles emploient non seulement des artistes, mais aussi des artisans, des techniciens, des administrateurs, des électriciens. Sans un soutien public important à la vie culturelle dans son ensemble, ce secteur sera gravement pénalisé en termes d'emplois.

COUPES DANS L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

L'allocation de rentrée scolaire est destinée aux familles les plus modestes, domiciliées en Ville de Genève. En accordant 130 frs par an pour un enfant à l'école primaire et 180 frs au Cycle d'Orientation, elle donne un coup de pouce aux familles pour acheter le matériel exigé par l'école en début d'année. Couper 150 000 frs, c'est s'attaquer ici aux familles précarisées. 

Valérie Buchs


DROITS POPULAIRES

Facilitons les initiatives et les référendums

Le SIT appelle à voter OUI à la réduction du nombre de signatures pour faire aboutir initiatives et référendums cantonaux et communaux.

Votation cantonale • A l'initiative d'Ensemble à Gauche, une majorité du Grand Conseil genevois a décidé de réduire d'environ un tiers le nombre de signatures nécessaires pour faire aboutir une initiative ou un référendum cantonal ou communal. Parce qu'elle modifie la Constitution, cette décision passera en votation le 24 septembre prochain. Le SIT appelle à voter OUI à cette facilitation de l'usage de la démocratie directe.

Cette modification de la Constitution permettrait de faire entendre plus facilement la voix des salarié-e-s sur le plan politique. Les initiatives et les référendums ne sont bien sûr pas les principaux outils syndicaux pour défendre les droits des travailleur-euses, mais ils en font évidemment partie. Dans un contexte poli-

tique où la droite majoritaire tend de plus en plus à passer en force ses projets de lois, la réduction du nombre de signatures pour les référendums est une excellente chose. Quant aux initiatives populaires, la réduction du nombre de signatures nécessaires peut également faciliter l'aboutissement d'initiatives syndicales. 

Davide De Filippo

	Situation actuelle		Projet soumis au vote	
	Part des citoyen-ne-s	Nombre de signatures	Part des citoyen-ne-s	Nombre de signatures
CANTON				
Initiative constitutionnelle	4 %	10 263	3 %	7 697
Initiative législative et référendums	3 %	7 697	2 %	5 131
COMMUNES (initiatives et référendums)				
Ville de Genève	5 %	4 000	4 %	3 200



Contre Prévoyance Vieillesse 2020

2XNON

À LA HAUSSE DE L'ÂGE DE LA RETRAITE
À LA BAISSÉ DES RENTES

UN NON SYNDICAL À PV2020

Contrairement à l'Union syndicale suisse, le SIT appelle à refuser Prévoyance vieillesse 2020 le 24 septembre prochain. Une réforme sur le dos des femmes et de l'ensemble des travailleurs-euses. 8

6 BONNES RAISONS DE VOTER NON

En quelques mots, retrouvez les 6 bonnes raisons de voter NON le 24 septembre. 9

TÉMOIGNAGES

La parole à trois salarié-e-s de différents secteurs, résolument opposé-e-s à PV2020. 9

FAITES VOS CALCULS

PV2020 reste défavorable aux plus petits revenus, qui essuieront d'importantes pertes de pouvoir d'achat pour payer des retraites hypothétiques. 10

HAUSSE DE
L'ÂGE DE LA
RETRAITE ?

BAISSE DES
RENTES ?

2xNON
À PRÉVOYANCE 2020



RETRAITES

Un NON syndical à PV2020

Le SIT appelle à refuser Prévoyance Vieillesse 2020 le 24 septembre prochain, une réforme sur le dos des femmes et de l'ensemble des travailleurs-euses.

Référendum • C'est profondément divisé que le mouvement syndical suisse aborde la réforme des retraites Prévoyance Vieillesse 2020 soumise au peuple le 24 septembre prochain. Et pour cause, si l'Union syndicale suisse et Travail.Suisse y voient une occasion historique de renforcer l'AVS, la gauche du mouvement syndical, dont le SIT fait partie, combat vigoureusement ce projet après avoir mené le référendum. Pour le SIT, la très légère augmentation des rentes AVS et la consolidation de son financement ne font pas le poids face aux aspects négatifs de cette réforme: l'élévation de l'âge de la retraite des femmes, et la dilapidation du salaire dans le 2^e pilier.

DIVISION SYNDICALE

En soutenant Prévoyance Vieillesse 2020, les grandes centrales syndicales nationales se trompent lourdement. Obnubilée par la légère hausse des rentes AVS pour les futur-e-s retraité-e-s et par le renforcement de son financement,

l'Union syndicale suisse non seulement réduit le scandale de l'élévation de l'âge de la retraite des femmes à une couleuvre qu'il serait somme toute possible d'avaler, mais occulte complètement le fait que ce sont les marchés financiers, et derrière eux les assurances et les gestionnaires qui font leur beurre sur le dos des cotisant-e-s, qui sont les grands gagnants de cette réforme.

PANIER PERCÉ

Car s'il y a un pilier de la prévoyance suisse qui ressort « renforcé » de cette réforme, c'est bien plus le deuxième que le premier: trois quart des nouvelles cotisations iront en effet gonfler le panier pourtant percé du 2^e pilier, avec à la clef des rentes toujours plus basses pour les salarié-e-s, qui paient années après années la baisse constante des taux de conversion servant à calculer ces dernières. La droite ne s'y trompe d'ailleurs pas, elle qu'on entend fustiger les 70 frs d'augmentation des rentes AVS sans émettre la

moindre critique sur le formidable cadeau fait aux assureurs LPP.

SUR LE DOS DES FEMMES

Pour le SIT et les forces de gauche syndicales et politiques qui ont mené le référendum contre PV2020, le tout petit « bonus » AVS, même historique, ne suffit pas à compenser une réforme très largement déséquilibrée, qui se fait essentiellement sur le dos des femmes. L'élévation de l'âge de la retraite des femmes, c'est 1,3 milliard d'économies que PV2020 va prendre dans la poche des travailleuses, alors qu'elles gagnent en moyenne toujours 19% de moins que les hommes, et que les autorités fédérales refusent toujours de prendre des mesures sérieuses pour faire appliquer la Loi sur l'Égalité. Et en matière de temps de travail, elles en font déjà largement plus que les hommes tout au long de leur vie si l'on prend en compte les milliers d'heures gratuites qu'elles passent à prendre soin des proches, à s'occuper des enfants et du ménage. Et on voudrait les faire travailler encore une année supplémentaire?

D'autres réponses au défi démographique sont possibles. Le 24 septembre prochain, c'est donc un NON syndical qu'il faut glisser dans l'urne, contre l'élévation de l'âge de la retraite des femmes, et contre le pillage des poches des salarié-e-s. **◆**

Davide De Filippo

PV2020 ET TVA: UN VOTE LIÉ

L'augmentation de la TVA soumise au vote populaire est liée au plan Prévoyance Vieillesse 2020. La réforme des retraites, pour autant qu'elle soit acceptée par le peuple, ne le sera que si l'augmentation de la TVA est également acceptée. A l'inverse, voter NON à l'augmentation de l'AVS, c'est également refuser la réforme PV2020 dans son ensemble.

6 bonnes raisons de voter NON



Du relèvement de l'âge de la retraite des femmes à la baisse des rentes, six bonnes raisons de voter NON à PV2020.

1 PARCE QU'IL EST INACCEPTABLE DE RELEVER L'ÂGE DE LA RETRAITE DES FEMMES À 65 ANS

Alors qu'elles gagnent en moyenne 19 % de moins que les hommes, et que l'inégalité de la répartition des tâches domestiques ou de « care » les contraignent au temps partiel, aux ruptures de carrière et à des revenus plus bas tout au long de leur vie.

2 PARCE QUE CELA OUVRE LA PORTE AU RELÈVEMENT DE L'ÂGE DE LA RETRAITE POUR TOUTES ET TOUS

La droite patronale a déjà déposé plusieurs motions parlementaires allant dans ce sens, et de nombreuses caisses de pension tablent déjà sur ce relèvement.

3 PARCE QUE LA HAUSSE DES RENTES AVS NE COMPTENSA PAS LES PERTES

A coup de 70 frs de hausse de la rente AVS, une femme touchant la pension moyenne devra vivre jusqu'à 94 ans pour compenser l'année de rente AVS perdue due au relèvement de l'âge de la retraite. De plus, les plus précaires déjà au bénéfice de prestations complémentaires ne verront pas la couleur de cette hausse.


4 PARCE QUE LES RETRAITÉ-E-S ACTUEL-LE-S VERRONT LEUR POUVOIR D'ACHAT DIMINUER

En raison de la hausse de la TVA, alors qu'ils-elles ne bénéficieront pas de l'augmentation des rentes AVS, réservée aux futur-e-s retraité-e-s seulement.

5 PARCE QUE LES COTISATIONS LPP AUGMENTERONT MASSIVEMENT ET LES RENTES SERONT DIMINUÉES

Les salarié-e-s paieront des milliards de cotisations supplémentaires et les moins de 45 ans verront leurs rentes LPP diminuer en raison la baisse du taux de conversion de 6,8 % à 6 %. Couplée à l'augmentation de la TVA, cette hausse des cotisations frappera plus lourdement les bas revenus.

6 PARCE QU'UNE AUTRE RÉFORME DES RETRAITES EST POSSIBLE

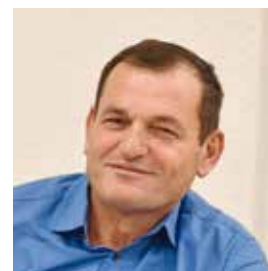
Voter NON à PV2020, c'est renvoyer la copie au parlement fédéral pour exiger une autre réforme qui renforce réellement l'AVS plutôt que le panier percé du 2^e pilier, et ceci sans toucher à l'âge de la retraite. 

Travailler plus, cotiser plus et toucher moins? NON merci!



« Cela fait 36 ans que je travaille comme aide-soignante. Globalement ce métier est pénible. En plus, j'assure les tâches ménagères d'une grande famille. Je n'en peux déjà plus, et on voudrait me faire travailler une année de plus? **NON à PV2020!** »

Judith, aide-soignante



« On paie déjà un saladier pour le 2^e pilier et la seule chose dont on est sûr, c'est qu'on aura toujours moins à la retraite. Il faut arrêter avec ce système, **NON à PV 2020!** »

Gemajl, ex-maçon



« Passé la cinquantaine, les travailleuses sont jetées comme des kleenex et n'ont aucune chance de retrouver un emploi. Relever l'âge de la retraite est absurde. Je voterai **NON à PV 2020.** »

Elena, serveuse

Soutenez la campagne en versant un don, même petit, au CCP 17-263047-1

CGAS

**6, rue des Terreaux-du-Temple
1201 Genève**

Mention : PV2020

Qui sait calculer... vote NON à PV2020



Que ce soit sur un plan d'ensemble ou individuel, Prévoyance Vieillesse 2020 reste défavorable aux plus petits revenus, qui essuieront d'importantes pertes de pouvoir d'achat pour payer des retraites hypothétiques.

Arnaque • Dans la perspective de la votation sur Prévoyance Vieillesse 2020 (PV2020), tout le monde rivalise à défendre les « pauvres ». Même Alain Berset, le « père » de PV2020, y va de son exemple d'« une femme seule avec deux enfants qui gagne 26 000 francs par an avec un travail à temps partiel » cité dans Le Courrier du 28 août. Selon le ministre socialiste, avec le projet, « cette femme pourra continuer à prendre sa retraite à 64 ans tout en touchant davantage d'argent qu'aujourd'hui ». On assiste donc à rien de moins que la multiplication des petits pains... Mais personne ne

dit le prix à payer pour réaliser cette prouesse, car rien n'est gratuit. Décortiquons alors cet exemple, même si le ministre l'a certainement choisi car il est plutôt favorable à ses thèses...

DAVANTAGE DE COTISATIONS

Pour obtenir le droit à une pleine rente dans l'AVS dans le système actuel, cette femme doit cotiser 43 ans (de 21 à 64 ans) à raison de 4,2 % de son salaire brut annuel. Si elle menait toute sa carrière sous l'égide de PV2020, elle devrait au futur ajouter 0,15 % de plus chaque année et encore durant une année supplémentaire.

Au total, elle paierait 2800 francs de plus qu'aujourd'hui pour l'AVS.

Mais sa situation serait bien pire en regard du deuxième pilier. Selon PV2020, ses cotisations totales, aujourd'hui de 8500 francs prélevés entre 25 et 64 ans, passeraient à 31 000 francs ponctionnés entre 25 et 65 ans. En tout, elle devra cotiser 25 000 francs de plus pour PV2020, soit quasiment une année de son salaire.

Quant au surplus de TVA (+0,6 % sur l'argent dépensé en consommation) demandé pour financer PV2020, il équivaudrait au moins à un mois

supplémentaire de salaire perdu pour elle sur toute sa vie active.

PERTE DE RENTES

Mais cette femme n'est pas encore au bout de ses peines. Arrivée à 64 ans dans le système actuel, elle pourrait toucher quelque 18 500 francs de rentes AVS et deuxième pilier cumulées. Avec PV2020, elle devra attendre 65 ans et perdra donc cette somme durant cette année.

Au final, la réforme PV2020 lui aura donc coûté 46 500 francs en cotisations et taxes supplémentaires ainsi qu'en perte de rente, soit plus de 21 mois de salaire. Son pouvoir d'achat serait donc réduit de 4 % tout au long de sa vie active.

DES « COMPENSATIONS » DÉJÀ PAYÉES

De telles dépenses supplémentaires entraînent évidemment une amélioration des rentes à toucher. Entre l'AVS (+70 francs par mois) et le deuxième pilier, elle pourrait espérer recevoir quelque 4000 francs de mieux chaque année après 65 ans. Il lui faudrait ainsi plus de onze ans pour retrouver, par petites tranches, les sommes qu'elle aura payées d'avance pour financer ses propres « compensations » dans PV2020.

Ce n'est qu'après 76 ans qu'elle pourra donc jouir d'un léger mieux dans sa vie, alors que son pouvoir d'achat aura été continuellement rabaissé entre 21 et 76 ans pour financer une « meilleure » retraite... après.

En résumé, PV2020 propose d'être à coup sûr un peu plus pauvre durant toute sa vie active pour espérer être un petit peu moins pauvre dans les dernières années de sa vie. Qui sait compter vote deux fois non à PV2020! ♦

Michel Schweri, CGAS

AVEC LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES, ON EFFACE TOUT...

L'exemple utilisé par Alain Berset reste toutefois théorique. Cette femme, avec un salaire annuel brut de 26 000 francs, puis une pension totale de 22 500 francs, aurait de toute façon droit aux prestations complémentaires de la Confédération et de son canton. L'augmentation de rentes qu'elle toucherait grâce à PV2020 viendra donc en réduction de ses prestations complémentaires, la laissant tout aussi pauvre après qu'avant. Elle n'aura eu que le bonheur de payer des contributions supplémentaires à fond perdu durant toute sa vie.

CONSTRUCTION

Implenia complice des pratiques mafieuses de l'entreprise Multisol Chapes SA

La plus grande entreprise de construction du pays attrapée la main dans le sac de la sous-traitance avec un patron-voyou.

Scandale • Le 20 juin dernier, des anciens ouvriers de l'entreprise Multisol Chapes SA et le SIT ont accompagné un jeune poseur de chape sur un des plus grands chantiers de Genève dirigé par le n°1 de la construction en Suisse, Implenia. Objectif: exiger le paiement de plusieurs milliers de francs d'arriérés de salaire en faveur de ce dernier.

IMPUNITÉ SCANDALEUSE

Pour rappel, en décembre 2016, une quinzaine d'ouvrier de Multisol Chapes SA se mettaient en grève pour dénoncer les pratiques frauduleuses de leur employeur et obtenir le paiement de leurs salaires. En poursuites à l'époque pour un montant de plus 700 000 frs, radiée de son association patronale pour défaut de paiement des primes de l'assurance perte de gain maladie et des cotisations LPP, coupable d'infractions graves aux assurances sociales et de violations répétées des dispositions conventionnelles, Multisol Chapes SA continuait pourtant, en parfaite illégalité, à travailler pour les plus grandes entreprises de la place. Face à cette situa-



tion scandaleuse, le SIT avait écrit en date du 15 décembre 2016 près de 50 courriers à la majorité des clients et des entreprises travaillant avec Multisol Chapes SA, pour leur demander de bloquer le paiement de toutes factures en souffrance, et ce, en faveur des travailleurs lésés, non sans leur avoir expliqué de manière détaillée la situation financière de l'entreprise Multisol Chapes SA et ses pratiques frauduleuses. Parmi ces entreprises figurait, le n°1 de la construction en

Suisse: Implenia Suisse SA. Si plusieurs clients et entreprises répondirent à ce courrier, permettant ainsi de récupérer plusieurs dizaines de milliers de francs d'arriérés de salaire en faveur des travailleurs lésés pour le seul mois de décembre, tel n'a pas été le cas d'Implenia qui n'a pas même daigné accuser réception de ce courrier au SIT.

IMPLENIA COMPLICE

Alors que l'administrateur de Multisol

Chapes SA, Aziz Kosmann, fait l'objet d'une dénonciation pénale du SIT depuis le 9 décembre dernier, alors que son entreprise a été décimée par la démission avec effet immédiat de la quasi-totalité de son personnel au début du mois de janvier 2017, alors qu'elle est poursuivie en justice par ses anciens ouvriers pour des arriérés de salaire s'élevant à près de 800 000 frs, et que ses poursuites ont pris l'ascenseur passant de 700 000 frs à 1 400 000 en 6 mois, quelle n'a pas été la surprise pour le SIT d'apprendre au début du mois de juin dernier que cette société travaillait toujours pour le compte d'Implenia, qui plus est sur un chantier d'une organisation internationale d'envergure devisé à 100 millions de frs. Pire encore, assurée de son impunité et de ses solides soutiens, elle persistait dans ces pratiques d'esclavagiste puisque en à peine 5 mois d'activité, elle devait déjà près de 25 000 frs de salaire au jeune chapeur défendu par le SIT.

A l'occasion de deux actions, le 20 juin, directement sur le chantier, et le 21 juin, devant les locaux de la succursale genevoise d'Implenia à Onex, le syndicat a exigé d'Implenia qu'elle assume une bonne fois pour toutes ses responsabilités et assure le paiement des arriérés de salaire de l'ouvrier de son sous-traitant.

Mise sous pression par les actions du SIT et les articles parus dans les médias, Implenia a finalement rompu ses relations contractuelles avec son sous-traitant, mais refuse toujours d'honorer sa responsabilité solidaire à l'égard du travailleur lésé. Le SIT n'en restera pas là. **♦**

Thierry Horner

PARCS ET JARDINS

Le patronat rompt le dialogue

Début août, les patrons ont dénoncé la CCT. Ils semblent préférer la rupture du partenariat à la négociation d'une augmentation bien méritée.

Rupture • Le secteur de l'horticulture paysagère risque le vide conventionnel dès le 1^{er} janvier 2018. Cette décision du patronat est incohérente et irresponsable: les entreprises souffriront d'une concurrence déloyale forcenée, qui se fera sur le dos des travailleurs privés de leurs acquis, comme leur 13^e salaire ou leur retraite anticipée. Appel à la mobilisation.

PAS D'AUGMENTATION DEPUIS 2015

Les salaires des travailleurs des parcs et jardins n'ont

pas bougé depuis 2015. Et encore, c'est une augmentation minimale que les patrons avaient accordée il y a deux ans. Fin 2016, les travailleurs demandent notamment une augmentation de 135 frs mensuels pour le 1^{er} janvier 2017. Les patrons refusent, mais promettent une revalorisation pour 2018.

En juin dernier, les parties s'accordent: il faut un peu plus de temps pour terminer les négociations. Il faudrait donc prolonger l'actuelle CCT et son extension facilitée, mais les patrons refusent de discuter d'une augmentation pour janvier 2018. En assemblée

générale, les travailleurs mandatent les syndicats pour annoncer leur refus de signer l'extension de l'actuelle CCT si une majoration substantielle de leur salaire n'est pas acceptée dès l'année prochaine.

UN CHANTAGE INACCEPTABLE

Pour la partie patronale, il semble inacceptable de demander de meilleurs salaires, ils préfèrent retirer tous les acquis. Ils ont donc annoncé la dénonciation de la convention au 31 décembre 2017. Selon eux, les travailleurs devraient patienter encore deux ans. Ils se targuent même de la possible réduction des horaires de travail pour 2020! Mais avec l'augmentation constante des loyers et de l'assurance maladie, avec la précarisation grandissante des emplois dans tous les secteurs de la construction, les travailleurs ne peuvent plus attendre. C'est le 14 septembre prochain, lors de l'assemblée générale, qu'ils décideront de la suite à donner à cette rupture de négociation. **♦**

Camille Layat

NÉGOCE INTERNATIONAL

Entreprise condamnée pour harcèlement sexuel

Accompagnée par le SIT, une salariée a obtenu la condamnation de son patron pour harcèlement sexuel. Un combat et une victoire qui méritent d'être soulignés.

Justice • Le harcèlement sexuel que Mme S. a subi de la part de son chef a été reconnu par le Tribunal des Prud'hommes. Intertrading SA, dont il est l'administrateur, a été condamnée à lui verser 48 000 frs. Le résultat d'une longue bataille menée avec le SIT, pour un jugement qui fera date.

PARCOURS D'UNE BATTANTE

En novembre 2012, Mme S. est engagée en tant qu'assistante administrative chez Intertrading SA. Très vite, son employeur lui annonce la couleur: il veut une femme à son service, et le sexe fait partie de ses attentes. A partir de là, Mme S. subit de façon répétée des attouchements sur les seins et les fesses, des remarques sexistes sur ses habits et des propositions sexuelles. Malgré sa peur qui empire, elle continue à faire son travail. Lorsque son chef exige un rapport sexuel à son retour de vacances, Mme S. s'éffondre devant une ancienne employée de la société. Sur son conseil, elle se rend immédiatement chez le médecin qui la met en arrêt de travail. A partir de là, Mme S. commence un long traitement médical pour soigner son traumatisme.

NE PAS RESTER ISOLÉ-E

Très rapidement, la société licencie Mme S.. Celle-ci se décide à pousser la porte du SIT, pour faire valoir ses droits, mais aussi parce qu'elle se dit que si elle ne le fait pas, d'autres pourraient s'exposer aux mêmes agressions. Une procédure au Tribunal des



Prud'hommes est souvent longue, 2 ans et 8 mois pour Mme S.. A cela s'ajoute la pénibilité de raconter plusieurs fois son histoire et d'entendre les propos mensongers et dénigrants de son agresseur qu'elle revoit tout au long de la procédure. Au-delà des démarches juridiques et du soutien moral que le SIT

lui a apporté, le syndicat a permis à Mme S. d'inscrire sa démarche dans un projet collectif plus large de reconnaissance des violences au travail.

UNE ATTEINTE À LA PERSONNALITÉ DIFFICILE À FAIRE RECONNAÎTRE

Un récent rapport du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes a calculé que les jugements pour harcèlement sexuel n'ont été favorables à la partie salariée que dans 17,3 % des cas. Plus sombre encore: l'indemnité prévue par la Loi sur l'égalité (LEg) n'a été accordée que dans 24 % des cas. Le harcèlement sexuel est compliqué à faire reconnaître car il ne bénéficie pas de l'allègement du fardeau de la preuve, contrairement à d'autres formes de discrimination couvertes par la LEg. C'est à la victime de prouver ce qu'elle a subi, malgré le fait que ces comportements se déroulent rarement en public. Autant dire que Mme S. a remporté une victoire significative. Dans cette affaire, le Tribunal a reconnu le harcèlement sexuel grâce à un faisceau convergent d'indices: les témoignages d'anciennes employées et de son médecin, et la longue et grave atteinte à sa santé.

CUMUL DES INDEMNITÉS

La LEg établit que l'employeur est responsable des atteintes à l'égalité entre femmes et hommes, s'il n'a pris des mesures de prévention et de protection des victimes. Ainsi, Intertrading SA a été condamnée à verser trois types d'indemnités à Mme S.. En raison du harcèlement sexuel, l'employeur lui doit 4 mois de salaire moyen suisse. Ensuite, les souffrances ont été telles, qu'il doit l'indemniser à hauteur de 2 mois de salaire pour tort moral. S'ajoutent à cela 2 mois de salaire pour licenciement abusif, car la société était responsable de son incapacité de travail.

Faire reconnaître le harcèlement sexuel est un défi, mais il est possible d'obtenir gain de cause. A l'heure actuelle, la société n'a pourtant toujours pas versé ses indemnités à Mme S.. Celle-ci a donc entamé des poursuites afin de récupérer son dû. **♦**

Marlene Carvalhosa Barbosa

RESTAURATION

2 900 frs pour 744 heures de travail!

Deux travailleurs ont été gravement exploités durant la rénovation du nouveau restaurant Kikro. Qu'advient-il du personnel de service?

Action • A l'occasion des fêtes de Genève, le restaurant Kikro fêtait sa préouverture. Les badauds de passage auraient eu l'appétit coupé s'ils avaient eu conscience des conditions de travail des deux ouvriers qui ont rénové les lieux.

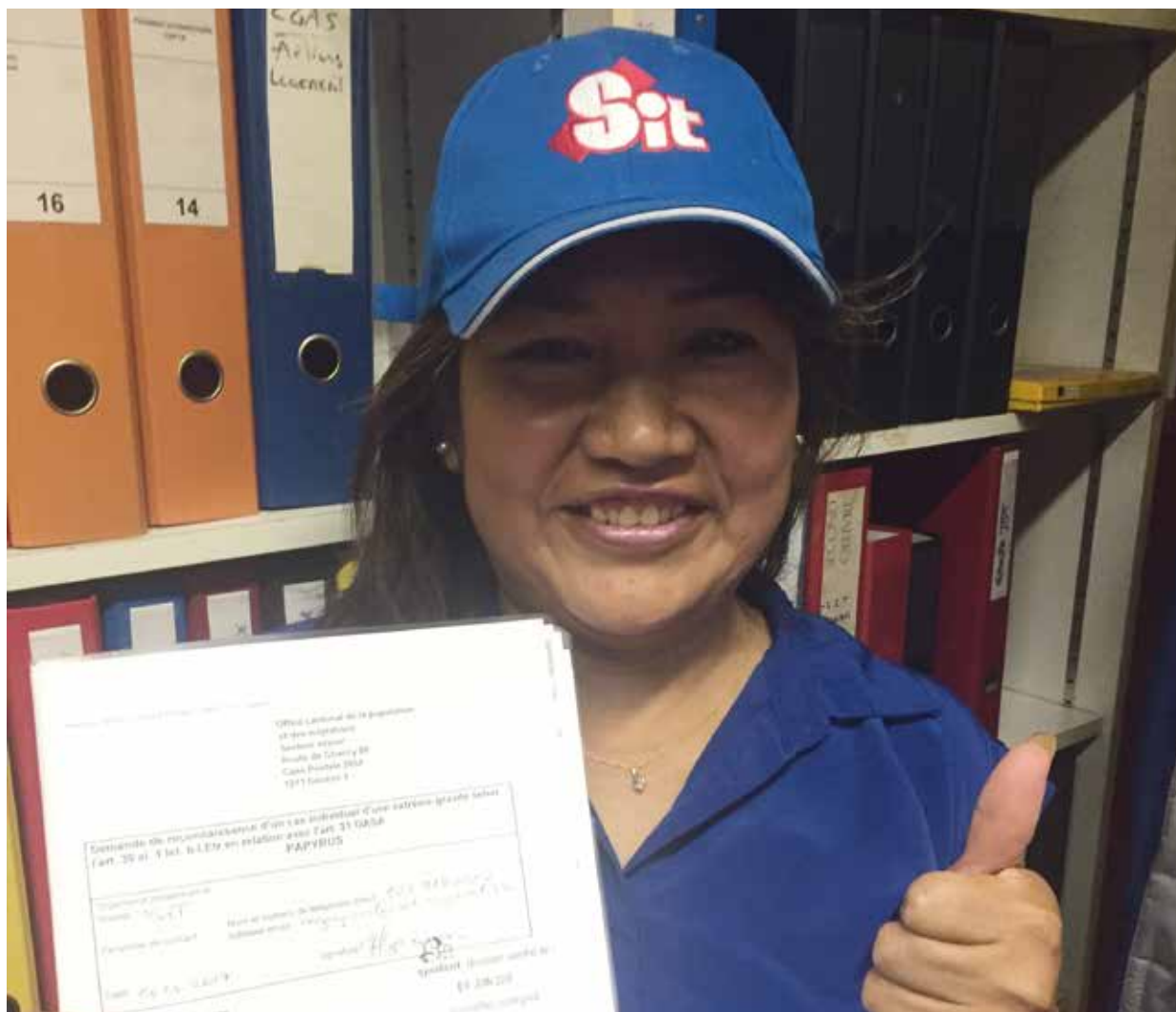
Ces deux travailleurs ont travaillé 744 heures pour la rénovation des lieux et n'ont reçu que 2 900 frs nets chacun. Non content de sous-payer ses salariés, le restaurateur les aurait menacés d'une arme de poing lorsqu'ils tentaient de discuter de

leur salaire. Pire encore, le propriétaire de l'immeuble, un magnat de l'immobilier déjà condamné pour usure, semble profiter de la précarité des travailleurs engagés par son bailleur pour rénover à moindres coûts son parc immobilier. Après être intervenu sans succès auprès de l'administrateur du restaurant et du propriétaire des lieux, le SIT a déployé ses banderoles devant le restaurant pour rendre publique cette injustice. Ni le patron ni le propriétaire n'ont daigné reconnaître ou réparer leurs méfaits, mais le SIT continue la lutte avec des travailleurs. Une action en justice a été engagée pour récupérer les quelques 45 000 francs dus à chaque employé.

Cette action met en lumière une situation de plus en plus fréquente:

des restaurateurs qui contournent les usages du bâtiment pour faire des travaux. Le SIT exigera à l'avenir, systématiquement, la remise en question des autorisations de commerce qui auraient été accordées aux patrons fraudeurs. Par ailleurs, si l'employeur a violé la loi avant même l'ouverture de son établissement, qu'advient-il de son personnel de service? Les inquiétudes sont justifiées, tant les conditions de travail dans le secteur de l'hôtellerie-restauration se sont dégradées: horaires épuisants et non conformes à la loi, heures supplémentaires non prises en compte, mise sous pression... Tout ça pour un salaire minimum terriblement bas de 3 417 frs. **♦**

Marlene Carvalhosa Barbosa et Camille Layat



OPERATION PAPYRUS

Sortir sans peur, et revoir mes enfants

Premier permis « Papyrus » obtenu par le SIT : pour Marleny, c'est une nouvelle vie qui s'ouvre.

Portrait • Marleny faisait partie des 2000 personnes sans-papiers qui ont participé à la grande soirée d'information du 28 février dernier au Palladium. Aujourd'hui, elle vient de recevoir enfin un titre de séjour : précieux sésame lui permettant désormais de voir l'avenir sous un angle plus radieux. Pour le SIT, il s'agit du premier permis obtenu dans le cadre de l'opération Papyrus et de l'assurance que le processus est désormais bien engagé et surtout fonctionne. Marleny nous livre sa réaction et espère que sa régularisation sera la première d'une longue liste.

Marleny, la semaine dernière

la bonne nouvelle est enfin tombée, les autorités fédérales t'accordaient un permis de séjour. Quels ont été tes premiers sentiments ?

Comme tu peux l'imaginer, j'ai été submergée par un sentiment de grande joie et d'émotion. Plusieurs images se sont bousculées dans ma tête. J'ai pensé à toutes ces années difficiles passées dans la clandestinité, dans des conditions de vie et de travail souvent très dures. Mais sur le coup, immédiatement, c'est à mes enfants que j'ai pensé.

Justement, tes enfants, ton parcours, ta situation à Genève,

pourrais-tu nous en toucher quelques mots ?


En fait j'ai quitté la Bolivie en 2003, il y a 14 ans maintenant. Non pas de gaieté de cœur mais en raison de contraintes économiques. A l'époque, maman d'une jeune fille de 13 ans et d'un garçon de 10 ans, j'assumais seule leur éducation. N'arrivant plus à joindre les deux bouts, j'ai pris la décision d'émigrer en Suisse pour chercher un travail qui me permettrait de leur assurer un avenir, tant sur le plan social qu'économique. Je les ai donc confiés à ma mère avant de quitter la Bolivie en direction de Genève. Je sais que je n'avais pas le choix mais cette décision a eu des

conséquences très douloureuses tout au long de ces années.

Est-ce trop difficile d'en parler ?

Douloureux, oui, mais je peux en parler. C'est important de témoigner. La réalité c'est que cela fait 14 ans que je n'ai pas revu mes enfants. Au début, et nous sommes de nombreuses mères sans-papiers dans cette situation, on pense retourner rapidement dans son pays pour revoir nos filles, nos fils et puis les événements s'enchaînent. D'abord, il faut trouver un logement, ensuite un emploi. Après, il faut rapidement envoyer de l'argent au pays pour aider sa famille, ses enfants dans le besoin. On ne rentre pas immédiatement et après on apprend que notre pays est soumis au visa pour revenir en Suisse et on ne peut plus rentrer. En ce qui me concerne, je me suis retrouvée dans cette situation. Mais aujourd'hui c'est du passé, même si j'en garderai une trace indélébile dans mon cœur et mon esprit ! J'ai travaillé dur comme femme de ménage ou garde d'enfants pour plusieurs particuliers à Genève, souvent pour des salaires de misère mais aujourd'hui je suis fière. Fière d'avoir pu contribuer à l'éducation de mes enfants. Agés maintenant de 24 et 27 ans, grâce à mon soutien, à la force de mon travail, ils étudient tous les deux à l'Université.

Et si tu pouvais faire passer un message en guise de conclusion ?

En conclusion, j'aurai beaucoup de chose à dire. Tout d'abord, remercier sincèrement mon syndicat, le SIT, pour son engagement incroyable auprès des sans-papiers depuis si longtemps. Sans lui, et bien sûr les autres associations, je pense que rien n'aurait été possible. Ensuite, j'espère que ce premier permis obtenu par le SIT sera le premier d'une longue liste et que l'opération Papyrus pourra être menée bientôt dans toute la Suisse. Car des femmes et des hommes sans statut légal, il en existe dans tout le pays. Avec les mêmes souffrances, les mêmes conditions de vie précaires. Plus personnellement, je vais pouvoir enfin envisager un avenir dans ce pays dans lequel je vis et travaille depuis si longtemps, sortir librement le soir sans crainte d'être contrôlée par la police, ne plus jamais subir les conditions de travail inhumaines qui m'ont été imposées par certains de mes patrons en raison de mon absence de statut. Mais surtout revoir mes enfants. En janvier si tout va bien ! Janvier désormais si proche et si loin à la fois. 

Propos recueillis par Thierry Horner

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SA SÉANCE D'AOÛT LE COMITÉ SIT A :

- ♦ discuté de la campagne en cours contre PV 2020;
- ♦ été informé de la consultation fédérale, lancée le 21 juin et qui se terminera le 6 septembre, sur les 4 Ordonnances de mise en œuvre de l'art 121a. de la Constitution fédérale;
- ♦ approuvé à l'unanimité les comptes SIT 2015 et 2016;
- ♦ ratifié les mots d'ordre pour les votations du 24 septembre:
 - 2 x NON à PV2020 et au relèvement de la TVA
 - OUI à la modification de la Constitution genevoise sur les droits populaires
 - 4 x NON aux coupes budgétaires en Ville de Genève
- ♦ apporté son soutien à l'initiative Cartel-Asloca sur la CPEG;
- ♦ apporté un soutien moral au projet d'initiative municipale du PS;
- ♦ rencontré les nouvelles secrétaires syndicales du SIT: Camille Layat, Marlene Carvalhosa Barbosa et Sandra Froidevaux
- ♦ été invité à la fête du SIT

L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DE LA CGAS DE JUIN A :

- ♦ traité de la campagne contre PV 2020;
- ♦ discuté des enjeux du projet fiscal 17 (RIE III) fédéral et cantonal;
- ♦ arrêté la liste des candidat-e-s CGAS Juges prud'hommes;
- ♦ discuté du règlement sur les marchés publics;
- ♦ parlé du projet de loi sur la création d'un registre des salaires;

LE COMITÉ CGAS D'AOÛT A :

- ♦ discuté de la campagne de votation contre PV2020;
- ♦ arrêté la liste des candidat-e-s CGAS pour la Chambre des relations collective de travail;
- ♦ créé un groupe de travail sur le salaire minimum;
- ♦ apporté un soutien moral au projet d'initiative municipale du PS;
- ♦ apporté son soutien à la manifestation du 7 octobre pour le droit au logement.

Metro Boulot Kino



Saison 2017-2018

PRESENTE



LA SOCIALE
VIVE LA SÉCU!

un film de Gilles Perret

La Sociale

de GILLES PERRET
Documentaire, France,
2016 (1h 24min)

En racontant l'étonnante histoire de la Sécu, La Sociale rend justice à ses héros oubliés, mais aussi à une utopie toujours en marche, et dont bénéficient 66 millions de Français.

Projections et discussions sur le thème du travail

Discussion :
Un bilan de la campagne sur l'AVS ; comment continuer le combat pour une véritable protection sociale ?

Mardi 26 Septembre 2017 à 19 h

PROJECTION

FONCTION
«CINEMA»

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI
16, rue du Général Dufour,
1211 Genève 11

www.metroboulotkino.ch

metroboulotkino@gmail.com



Appel

Participez au financement de la campagne contre le plan Prévoyance Vieillesse 2020
Soutenez la campagne en versant un don, même petit, au
CCP 17-263047-1
CGAS
6, rue des Terreaux-du-Temple
1201 Genève
Mention: PV2020

FORMATIONS SYNDICALES

Techniques de négociation et action collective
Construire une action syndicale
MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017
DE 9H À 12H30 AU SIT
 Module de formation « être délégué-e-s syndical-e » pour les militant-e-s des services publics et subventionnés

Durée du travail et du repos dans l'hôtellerie-restauration
MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017
DE 15H30 À 17H30 AU SIT
 avec la participation de M. Arnaud Bousquet, inspecteur OCIRT

Sit
syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

OPERATION PAPYRUS

Régularisation des
travailleuses et travailleurs
sans-papiers

L'opération Papyrus permet de régulariser les personnes sans-papiers qui travaillent et sont intégrées à Genève. Vous êtes membre du SIT ou vous avez déjà un dossier « sans-papiers » auprès de notre syndicat ? Vous pensez être concerné-e par l'opération Papyrus ? Vous avez des questions ?

Le SIT, fort de son engagement historique pour la défense des travailleuses et travailleurs sans statut légal et de sa longue expérience sur la question, peut répondre à toutes vos questions et vous donner toutes les explications nécessaires.

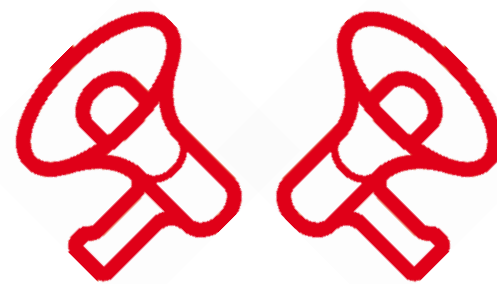
- Quels sont les critères exacts à remplir ?
- Quels documents devez-vous fournir pour constituer votre dossier ?
- Comment déposer une demande ?
- Quelle est la procédure à suivre ?

Permanences d'information et de constitutions des dossiers

- **Lundi de 14 h à 20 h**
(rez-de-chaussée)
- **Jeudi de 14 h à 17 h**
(3^e étage)
- **Vendredi de 9 h à 12 h**
(4^e étage)

Ne prenez aucun risque inutile et renseignez-vous bien auprès du SIT qui vous conseillera et vous soutiendra tout au long du processus de régularisation.

• 16, rue des Chaudronniers • cp 3287, 1211 Genève 3 • t + 41 22 818 03 00 • f + 41 22 818 03 99 • sit@sit-syndicat.ch • sit-syndicat.ch



Manifestation

**PRENONS
LA VILLE!**

**SAMEDI
7 OCTOBRE 2017, 17H
place des 22 Cantons**

Pour le droit
au logement et à des
espaces d'habitation
autogérés

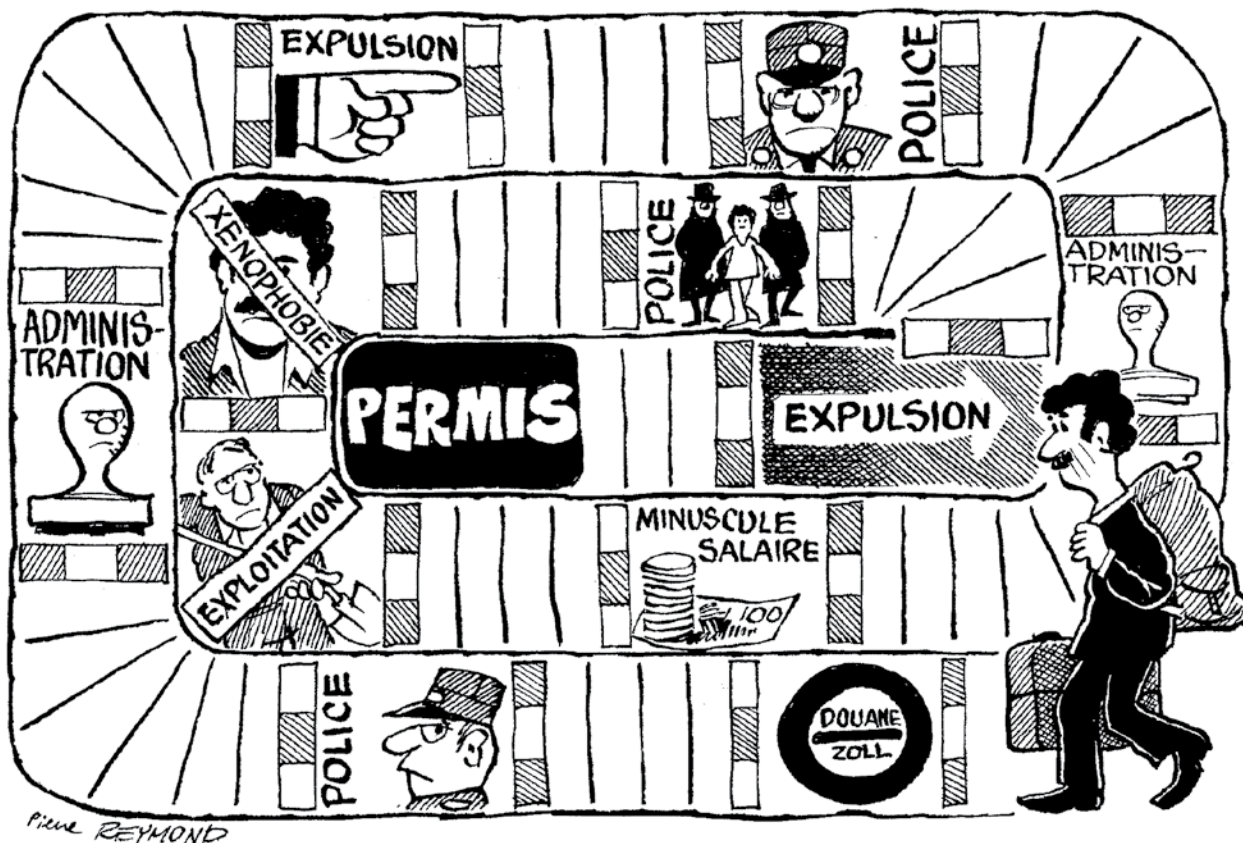
Merci, Pierre Reymond!

Au début de l'été est décédé le dessinateur Pierre Reymond, à l'âge de 83 ans.


Il a été le premier dessinateur de presse engagé en Suisse romande pour faire des dessins quotidiens. Il collaborait à la Tribune de Genève, ainsi qu'au journal Coopération avec une page hebdomadaire sur des sujets d'actualité. Il venait de déposer aux archives d'État de Genève plus de 10 000 dessins réalisés en 40 ans de carrière.

Mais Pierre Reymond a aussi fait de bénéficier de son talent les publications syndicales, et notamment celles du SIT, pour des tarifs dérisoires... ou pas de tarif du tout!

Sa dernière collaboration remonte à avril 2002, alors qu'il était déjà à la retraite, pour la brochure du SIT « Contre la précarité : régularisons les sans-papiers », dont nous reproduisons le dessin de couverture. Et il n'y avait pas eu besoin de lui faire de longues explications et de lui donner des idées pour un sujet qui lui tenait à cœur. **GT**



Fête du SIT

Le 1^{er} septembre a eu lieu la traditionnelle fête des militant-e-s du SIT. Tout était prêt pour le démarrage à 18h, et c'est là que le ciel a décidé de s'abattre sur nos têtes. On se serait cru-e-s à un 1^{er} mai... Mais qu'importe, nous étions à l'abri sous notre non moins traditionnelle bâche verte, pour discuter ensemble autour d'un verre et d'une portion de raclette des enjeux de cette rentrée 2017: PV2020, mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse », négociations salariales, fiscalité des entreprises, lutte contre les faillites frauduleuses, enregistrement du temps de travail, CPEG et autres actualités sectorielles ». Avec comme cerise sur le gâteau la diffusion de la toute nouvelle brochure contenant les textes adoptés par le dernier Congrès du SIT. Pour une autre répartition des richesses. 

Davide De Filippo
Photos SIT



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO
CP 3287
1211 GENÈVE 3

Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Schönborn Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Marlene Carvalhosa Barbosa, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Camille Layat, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression

Edition SA, Bienne
Tirage: 11500 exemplaires
Paraît 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.